

OBJET : (112) VIDEO PROTECTION – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS PAR LA COMMUNE DE SANNOIS CONCERNANT LE DEPLOIEMENT DE 11 NOUVELLES CAMERAS

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE QUINZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 2 décembre 2022, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN
Conseillers Délégués
M. PERRET, M. KERGOAT,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. ROZOT,
Mme ENGUERRAND, Mme CHRISTIN,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE,
M. HEURFIN, M. FLEURIER,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIÉRE EVEQUE	à	M. BRULE
M. PURGAL	à	M. GORZA
M. GUEUDIN	à	M. PERRET
Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
M. BOISCO	à	Mme CAMPAGNE
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services
C. NOUALHETAS

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 20 décembre 2022

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2022/142 - DL2022 - 142 - DE

Publié le 20 décembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (112) VIDEO PROTECTION – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS PAR LA COMMUNE DE SANNOIS CONCERNANT LE DEPLOIEMENT DE 11 NOUVELLES CAMERAS

N° 2022/142 du 15 décembre 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment articles L 2121-29, L 2122-21, L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-5, L 5216-5

Vu les statuts de l'Agglomération,

Vu la délibération n° D/2021/104 en date du 27 septembre 2021, par le Conseil Communautaire de l'Agglomération Val Parisis qui a sollicité des fonds de concours pour le déploiement de 11 nouvelles caméras dans le cadre de la vidéo protection sur la ville de Sannois.

Vu la délibération n° 2021/106 du 21 octobre 2021, par la Conseil Municipal, portant attribution de fonds de concours à la Communauté d'agglomération Val Parisis par la commune de Sannois concernant le déploiement de 11 nouvelles caméras.

Considérant les nouvelles dispositions de financement du Conseil Départemental du Val d'Oise permettant de faire bénéficier à l'agglomération d'un co-financement plus important que celui prévu initialement.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 30

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'attribution de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Val Parisis concernant le déploiement de la vidéo protection, qui ajustent le pourcentage de participation de la Commune.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention d'attribution de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Val Parisis.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Sylvie QUEYRAT-MAUGIN
Conseillère Municipale

A handwritten blue ink signature of Sylvie Queyrat-Maugin, written over a horizontal line.